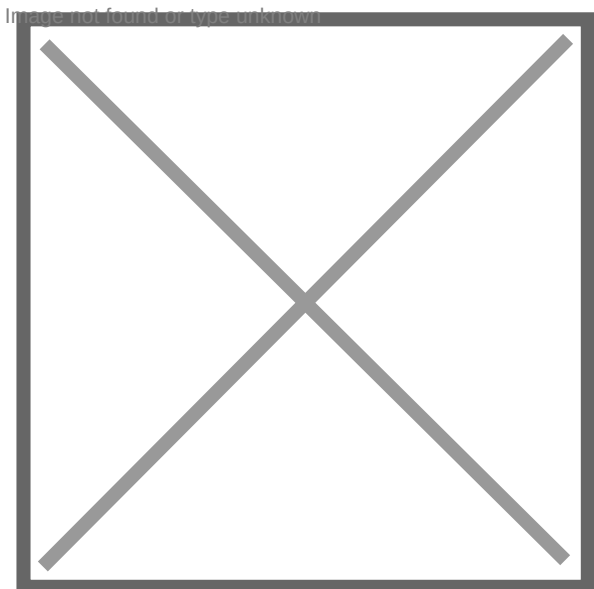




Suppression borne incendie

Par **pouviro**, le 13/11/2025 à 15:17

Bonjour,

Une borne incendie a été supprimée dans un carrefour sans qu'aucune autre borne ne soit re-installée.

A qui faut-il signaler ce fait car il me semble qu'il doit y avoir (en milieu urbain) des distances maximales d'éloignement à respecter par rapport aux habitations, pour l'emplacement des bornes incendies ?

Par **Marck_ESP**, le 13/11/2025 à 15:39

Bienvenue,

Je vous propose un double signalement;

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) / Ou les Sapeurs-Pompiers localement.

La mairie, responsable de la **défense extérieure contre l'incendie (DECI)** sur le territoire communal